

Image not found or type unknown



## droit de retractation du vendeur

Par **HenBou**, le **19/09/2019** à **18:09**

j'ai reservé un voyage en tunisie par l'intermédiaire d'un voyageur spécialisé golf en All Inclusive

Une fois le contrat signé accepté et confirmé par le vendeur, mon interlocutrice est revenue vers moi, en expliquant qu'elle c'était trompée et que le prix donné l'était pour une demie pension et non un All Inclusive. Mon contrat est signé depuis moins de 7 jours elle fait état d'un droit de retractation de sa part si je refuse de payer un supplément.

Ma question est t'elle dans son droit?